

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02081

Numéro SIREN : 889 124 053

Nom ou dénomination : A&L TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 13536



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
A&L TRANSPORTS		2 Avenue Baptistin Raphael Bât A2 - Les Hauts de Septèmes 13240 SEPTÈMES LES VALLONS	
SIRET	8 8 9 1 2 4 0 5 3 0 0 1 4	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	TRANSPORT ROUTIER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 008	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
	Autres PV imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Massifs urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

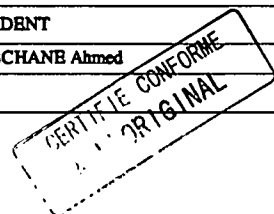
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

(vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.)

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date:	Lieu
		10/04/2022	SEPTÈMES LES VALLONS
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	AHABCHANE Ahmed
Examen de conformité fiscale (ECF)			



N° 2065 bis
2022

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes tierces			d	
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMNERATIONS	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
--	--

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
--------------------------------------	-----	------	------

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
---	--	--	--

MVLT Imputée sur les PVLT de l'exercice			
---	--	--	--

MVL réalisée au cours de l'exercice			
-------------------------------------	--	--	--

MVLT restant à reporter			
-------------------------	--	--	--

TABLEAU CONCERNANT CHELUS GRACIENNES BÉNÉFICIAIRES DE BONS

L		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
--	--

En Buenos

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice
du 01/01/2021

Désignation de l'entreprise A&L TRANSPORTS

Adresse 2 Avenue Baptistin Raphael Bât A2 - Les Hauts de Septèmes 13240 SEPTÈME au 31122021

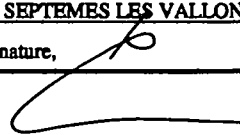
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑪) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑩	
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑪		- de l'exercice 2021 ⑪	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire AHABCHANE Ahmed PRESIDENT		A <u>SEPTÈMES LES VALLONS</u> le <u>10/04/2022</u> Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AA

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise A&L TRANSPORTS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 2 Avenue Baptistin Raphael 13240 SEPTEMES LES VALLONS

Numéro SIRET * 8 8 9 1 2 4 0 5 3 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 6

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 647	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	11 040	2 184
Total I (5)		044	048	12 687	2 184
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	116 739	31 358
	Autres * (3)	072	074	32 364	3 201
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	17 002	7 771
	Charges constatées d'avance *	092	094	2 414	
Total II		096	098	168 519	42 329
Total général (I+II)		110	112	181 206	44 513
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		29 000	24 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134		160	
	Résultat de l'exercice	136		5 157	160
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		34 317	24 160
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		18	23
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		84 970	6 712
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	60	61 901	13 618
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		146 888	20 353
Total général (I + II + III)		180		181 206	44 513
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 656
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CERTIFIÉ CONFORME
A L' ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 302 B du Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise		A&L TRANSPORTS		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214							
			services *		217	218		582 661		46 109			
			Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230		11 000				2		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		593 661				46 111	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : 3 691 - mobilier - immobilier)		242		434 759				32 105	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243 799		244		2 699					
	Rémunérations du personnel *					250		119 397				11 341	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		25 346				2 390	
	Dotations aux amortissements *					254		153					
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		4 437				64	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
	Total des charges d'exploitation (II)					264		586 791				45 900	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		6 871				211	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III)		280							
	Produits exceptionnels			(IV)		290							
	Charges financières			(V)		294		362				23	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		1 500					
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices *			(VII)		306		(149)				28		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		5 157				160		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		5 157		314				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		(149)					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	DÉDUCTIONS	Entrepris nouvelles (44 octies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de reconstruction de la déense (44 octies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 octies)	138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 octies)		981	Jeune entreprise innovante (44 octies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 43 quinquies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 octies)	992		350			
Dépense ZFA NG (44 quinquies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346							
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 octies)		993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		5 008		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370						

AA

En Euros.

CERTIFICAT
5 008
CONFORME
FISCAL

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS

31/12/2021

[illegible][illegible]

AA



En Euros.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS										Néant ☐	
I											
IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 800	444		446	1 800		1 800
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	2 184	482	8 856	484		486	11 040		11 040
TOTAL		490	2 184	492	10 656	494		496	12 840		12 840
II											
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	153	534		536		153	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	153	574		576		153	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL: 578		580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 B et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS

Néant ☐ •

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	112 198
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	81 934
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS

31/12/2021

[illegible]

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

En Euros.

5

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	582 661
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	582 661
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	182
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	10 818
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	11 000
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	159 972
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	134 104
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	4 437
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	298 513
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	295 149
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	295 149
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	582 661	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2021	160	31/12/2021
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

En Euros.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGF 11 2033-F 2022

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III de C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 8 9 1 2 4 0 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A&L TRANSPORTS

ADRESSE (voie)

2 Avenue Baptistin Raphael Bât A2 - Les Hauts de Septèmes

CODE POSTAL

13240

VILLE

SEPTEMES LES VALLONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	240

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AHABCHANE Prénom(s) Ahmed

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 240

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 2 Voie Avenue Baptistin Raphael

Code postal 13240 Commune SEPTEMES LES VALLONS Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AA

En Euros.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 9 1 2 4 0 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A&L TRANSPORTS

ADRESSE (voie)

2 Avenue Baptistin Raphael Bât A2 - Les Hauts de Septèmes

CODE POSTAL

13240

VILLE

SEPTÈMES LES VALLONS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AA

En Euros.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			2 414.33
31/12/2021 EX CCA BOUYGUES ABON 2022	17.00		
31/12/2021 EX CCA ALLIANZ EN-649-CX 2022	2 397.33		
PRODUITS A RECEVOIR			12 500.00
31/12/2021 EX TIEP 4T 2021	10 000.00		
31/12/2021 EX EMPLOI FRANC BENJOLI 2S21	2 500.00		
COMPTES DE PASSIF			
INTERETS COURUS A PAYER			17.58
31/12/2021 EX INTERETS 4E TR 21		17.58	
ETAT - CHARGES A PAYER			257.00
31/12/2021 EX CVAE 2021		257.00	

AA

[Signature]

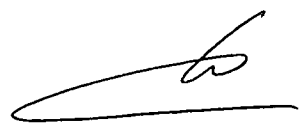
CERTIFIE CONFORME
A L' ORIGINAL

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
DONATIONS			1 500.00
30/11/2021 AC DON HBPC HAND CHQ 6740604	1 500.00		

CERTIFIE CONFORME
A L' ORIGINAL

AA



A&L TRANSPORTS
SAS au capital de 44 000 euros
RCS AIX 889 124 053
Bâtiment A2 Les Hauts de Septemes
2 Avenue Baptistin Raphaël
13240 SEPTEMES LES VALLONS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le quinze juin, à dix heure,
Le soussigné :

Monsieur AHABCHANE Ahmed, agissant en qualité d'actionnaire unique de la société,

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;
- Quitus à la présidence ;

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, conformément aux éléments produits relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de **5 157 euros**.

Cette résolution est adoptée.

AA

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 5 157 euros.

L'actionnaire unique décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	5 157 €
Solde distribuable	5 157 €

Affectation :

- En serve légale pour	290 €
- En report à nouveau pour	4 867 €

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution pour cette année d'activité.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve qu'une rémunération de 24 100 € annuelle nette a été versée à la présidence pour l'exercice écoulé.

Une rémunération de 25 000 € annuelle nette est prévue pour l'exercice suivant.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne quitus entier et définitif à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée.

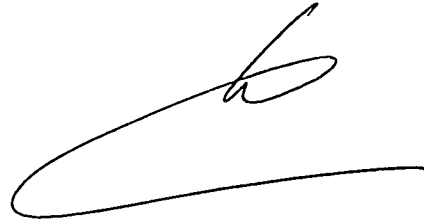
AA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

L'actionnaire unique
Monsieur AHABCHANE Ahmed

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.